

Bordeaux, le 22/06/2015

COMPTE RENDU CTL du 22 juin 2015

Modifications d'horaires

En deuxième séance les demandes du **Centre des Finances Publiques de La Réole**, les trésoreries de **Podensac** et de **St Loubès** (dont la fermeture définitive est envisagée au 01.01.2016) ont été présentées et entérinées malgré le vote «contre» de l'ensemble des Organisations syndicales.

Mises en place du PRD de la Gironde

⇒ Pour aider la Direction Nationale des Vérifications de Situation Fiscale au traitement des 36 000 déclarations rectificatives des repentis fiscaux, le 1^{er} ministre a décidé de créer 7 pôles déconcentrés temporaires, dont 1 en Gironde à compter du 1^{er} juin 2015 et jusqu'au 31 décembre 2017. Les pôles déconcentrés doivent traiter les dossiers non complexes de moins de 600 000€.

⇒ La direction rappelle que 7 emplois d'inspecteurs sont affectés à cette mission ponctuelle.

Ces collègues, après appel à candidature, ont été prélevés dans les services de la DRFIP Girondine pour 4 d'entre eux. 1 collègue provient de la Délégation, 2 de la DIRCOFI Parisienne.

⇒ Le cadre national imposait un emploi de catégorie C pour exercer des missions de secrétariat. La direction locale considérant les missions de secrétariat marginales, a décidé de pourvoir cet emploi par un cadre B qui pourra apporter une assistance aux travaux des inspecteurs.

VOTES : Toutes les OS ont voté Contre.

Pour la CGT, cette injonction ministérielle, pose évidemment plusieurs problèmes tant sur le fond que sur la forme :

- La direction locale propose des documents rédigés au futur alors que le service est déjà en place depuis le 1^{er} juin !
- De la même façon après un avis négatif unanime du CHS, le CTL est sollicité alors que tout est mis en place depuis une vingtaine de jours.
- Comme nous le craignons, dans une situation difficile de sous emplois, les services d'où proviennent ces collègues vont être fragilisés et subir une vacance d'emploi jusqu'en septembre, voire plus puisque l'emploi de B ne sera pas compensé !
- Par ailleurs la Cellule PRD ne fonctionnera au complet qu'à partir du 1^{er} septembre.
- En attendant des réponses de la DG sur le sujet, il est de plus anormal que coexistent dans de telles structures plusieurs régimes indemnitaires en fonction de la provenance des agents.

A suivre...

Expérimentation SIE de Bx Nord-est et Sud-Est

Rappel du contexte :

⇒ Mise en commun de certaines missions transverses, telles que la gestion des « AVISIRS » et gestion de la BALF.

Les élus CGT sont intervenus pour rappeler que la direction s'était engagée à faire connaître l'avis du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail pour tous les projets touchant aux conditions de travail des agents.

Or, le CHSCT n'a pas encore examiné ce dossier et ne s'est donc pas prononcé sur les conditions de mise en œuvre de cette expérimentation.

Nous avons demandé que ce point ne soit pas soumis au vote des représentants des personnels ce jour puisque nous souhaitons obtenir l'éclairage du CHSCT.

Se référant à l'article 57 du décret 82-453 la direction considère que cette expérimentation n'impacte pas de façon importante les conditions de travail et les missions exercées par les agents du site.

Jugez par vous mêmes à partir des éléments contenus dans les documents produits par la direction.

EXTRAIT

-Déplacement d'une partie des bureaux et armoires des agents formant l'équipe «missions transverses » du SIE Bordeaux Sud-Est dans les locaux du SIE.

-Déplacement des bureaux des agents de l'accueil commun des SIP du local occupé dans le SIE Bordeaux Nord-Est vers un nouveau local aménagé dans les locaux du SIE Bordeaux Sud-Est.

-Déplacement des bureaux d'une partie des agents de l'IFU du SIE Bordeaux Nord-Est dans le local libéré par les agents de l'accueil commun des SIP.

-Déplacement des bureaux et armoires des agents d'une IFU du SIE Bordeaux Sud-Est dans des locaux libérés par le SIE Bordeaux Nord-Est.

Malgré notre opposition à cette appréciation, la direction maintient sa décision de soumettre au vote cette expérimentation sans l'avis du CHS. L'ensemble des Organisations Syndicales a voté CONTRE. Ce dossier sera donc porté à l'ordre du jour d'un prochain CTL.

Sur le fond, cette expérimentation n'est que le préambule (admis et reconnu d'ailleurs par la direction) à une future fusion de SIE dans le cadre du resserrement du réseau national des SIE. L'objectif cible sera bien des SIE à 50 agents. Ainsi au fur et à mesure

des départs en retraite et des mutations des uns et des autres, on adaptera la taille des structures à l'aide des schémas proposés jusqu'à la centralisation au niveau départemental voire plus Cette méthode, ajoutée aux transferts des missions enregistrement des SPF, des procédures collectives aux PRS, de l'adossement des PRS aux DIRCOFI et à l'abaissement généralisé des seuils des téléprocédures et des paiements en espèces fait apparaître toute la logique de convergence vers un resserrement rapide du réseau des SIE, en vidant cette structure de ses missions.

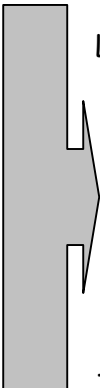
La CGT refuse de servir d'alibi aux directeurs pour engager la réorganisation des SIE à l'instar de la méthode utilisée pour les changements d'horaires d'ouverture au public.

Pour cette raison, nous serons vigilants aux conditions dans lesquelles cette « expérimentation » va se dérouler et aussi

aux conclusions qui seront formalisées par la direction en janvier 2016.

Les élus CGT demandent à tous les agents des SIE de Bordeaux Sud-Est et Nord-Est de nous faire connaître tous les problèmes, difficultés rencontrés tant sur les conditions d'exercice des missions que sur une éventuelle détérioration des conditions de travail.

Mise en œuvre de l'apprentissage à la DGFIP



La DGFIP comme l'ensemble de la fonction publique, se doit d'accueillir des apprentis (200 en 2015 dont 27 en situation de handicap et 301 en 2016 dont 43 en situation de handicap). En Gironde, pour l'année 2015, ce sont 4 apprentis payés à hauteur de 25 à 78% du Smic que la direction s'engage à accueillir dès le 1^{er} septembre.

Des apprentis Bac + 2 seront privilégiés avec des contrats pouvant aller de 1 à 2 ans.

2 catégories de missions sont cernées par la direction locale :

- Mission cadastrale (BTS Géomètre).
- Mission Logistique (BTS Logistique).

Une fois de plus la commande présidentielle impose l'urgence dans la mise en place du dispositif. **Pour la CGT**, qui n'est pas opposée à l'apprentissage et qui porte de nombreuses revendications sur le sujet, il n'est pas question que l'apprentissage devienne un nouveau mode de recrutement dans la fonction publique. Même si la direction locale précise que le concours reste la porte d'accès à nos services, **les communiqués du ministre plus qu'ambigus sur le sujet, nous laissent dubitatifs.**

Nous devons rester vigilants à ce que les apprentis ne bouchent pas les trous laissés béants par les vacances d'emplois dans les services. Par ailleurs, il conviendra de trouver des maîtres d'apprentissages volontaires sans que cela nuise aux services qui accueillent, déjà fragilisés par le contexte actuel difficile d'exercice de nos missions.

Réforme Régionale

La réforme annoncée ne se limite pas à la diminution du nombre de régions, mais aura aussi une incidence sur les conseils départementaux. La DGFIP est concernée par cette réforme qui conduira à une augmentation des charges de la Trésorerie de Bordeaux Métropole. La capitale de la future région sera Bordeaux et la DRFiP aura son siège dans cette ville. Une seule paierie régionale subsistera dans cette nouvelle entité administrative et sera rattachée au siège de la DRFiP. Ainsi les paieries régionales actuellement implantées à Poitiers et Limoges disparaîtront.

Concernant la Paierie Régionale implantée à Bordeaux, une dizaine d'emplois supplémentaires devraient abonder les effectifs. Cependant, sachant que de nombreuses missions devront être assurées dès le 1^{er} janvier 2016, notamment la paie des agents des collectivités locales concernées, quid des mutations ? A quelle date ? Avec quels effectifs ? Pour l'instant c'est le flou le plus complet... ! La direction en vient à nous dire qu'une solution alternative serait de laisser pour un temps les missions à Poitiers et à Limoges en favorisant le Télé Travail !

Qu'en est il par ailleurs de la nouvelle structure d'accueil ? Pas beaucoup de propositions pour l'instant et les loyers proposés par la Région sont pour l'instant bien trop chers pour nos pauvres moyens... !

En tous cas beaucoup d'incertitudes pour une mise en place dans quelques mois !

➤ Par ailleurs, le directeur a confirmé qu'il n'y aura pas de mobilité forcée pour les personnels de la DGFIP. En effet, les CSP (centres de services partagés) et les SFACT (services facturiers) sont appelés à évoluer par un resserrement de ces structures. La mise en place du CSP/RH prévu dans le plan de la Direction Générale devrait être suspendue. L'implantation de certains services pourrait être transférée sur d'autres directions de la nouvelle région...

Ces informations ne sont pas de nature à rassurer les personnels de la DRFiP. En effet, les d'économies d'échelle ne devraient pas manquer d'impacter les services de la DGFIP.

Questions Diverses

CADASTRE :

Les élus CGT, comme à chaque CTL ont abordé la question du Cadastre, et demandé à la direction si les emplois actuellement vacants de 2 cadres A au CDIF de Libourne seront pourvus au mouvement définitif par la Direction générale.

Aucune réponse de la DG mais celle-ci est consciente du problème que poserait une confirmation du projet de mutation (aucun emploi pourvu).

La CGT est intervenue au niveau national directement auprès de la DG pour que ces carences soient pourvues dès le 1^{er} septembre 2015.



PTGC :

La CGT a évoqué à nouveau l'annonce de la création d'une structure PTGC (Pôle topographique de gestion cadastrale) en Gironde. La direction répond que ce dossier avance....

Un seul PTGC devrait être mis en place au 01 janvier 2016 **mais avec une branche** (sur Libourne) **et une antenne** (sur la Réole). **Architecture pour le moins originale qui pourrait ravir quelques caricaturistes....** Affaire à suivre et à surveiller.....